

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7143
vendredi 17 juillet 2026



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

BRASSERIE GLORIA

**Bière,
aujourd'hui
et demain**

INTERVIEW DOMINIQUE BERETTI P15 À 17

Photo Duminé Beretti

ÉCONOMIE P 4

SOCIÉTÉ P 5

INCONTRU P 6

ANNONCES LÉGALES P 9

BRÈVES P 8

AGENDA P 18

POLITIQUE P 19

1,75 €



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

INCENDIES - ENFIN DES MESURES FORTES

**ALLÔ PEDRO?
TU PEUX M'ENVOYER
TES FOOTEUX
POUR ÉTEINDRE
LE RESTE DE LA FRANCE?**



HUMEUR

Ouvert, fermé? Telle est la question...

En ces temps de grands départs en vacances, le réflexe de nos amis touristes est de se fier à Bison Futé pour connaître l'état du trafic routier. Le sorcier indien vous expliquera comment adapter vos horaires sur l'autoroute du Soleil afin de ne pas rater le ferry à Marseille. En Corse, plus pragmatiques, nous nous contentons d'un coup d'œil rapide sur la webcam de la Collectivité de Corse pour savoir si nous pouvons franchir le col de Vizzavona entre décembre et février. Pour le reste, qu'il s'agisse de l'entrée d'Ajaccio, des ronds-points du Grand Bastia, de Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio, de Moriani, de l'entrée de la Balagne ou encore du feu rouge d'Olmeto, nous avons développé depuis longtemps un sens aigu de la patience et de l'organisation horaire, bien avant l'arrivée de Waze et autres Google Maps. Une seule capacité nous manque encore. Nous autres, amoureux de l'automobile, n'hésitant jamais à saisir la moindre occasion de nous installer derrière un volant, même pour parcourir une centaine de mètres en centre-ville, n'avons toujours pas développé le don de prédiction permettant d'anticiper la fermeture du tunnel de Bastia. Tel le chat de Schrödinger, ce n'est qu'une fois devant le fait accompli que nous découvrons l'état quantique de l'ouvrage. Et nous voilà plongés dans une scène de film catastrophe, entourés de centaines d'automobilistes cherchant désespérément à quitter la ville le plus rapidement possible. Ouvert, fermé? Telle est désormais la question que l'on se pose à Bastia comme à Ormuz. Depuis le début du mois de mars, l'information principale de la journée est devenue l'ouverture ou la fermeture du détroit: partiellement, totalement, dans vingt-quatre heures, pour certains navires, pour trois jours, pour une semaine...

Jamais la circulation maritime n'aura autant passionné le monde entier. Si bien que l'automobiliste bastiais bloqué, lui aussi, devant l'entrée du tunnel, connaît désormais, journal radio en fond sonore, le moindre chenal navigable, sa profondeur et les zones minées du détroit. À Bastia comme à Ormuz, les moteurs tournent au ralenti dans les embouteillages. La seule différence, c'est qu'à Ormuz, on sait au moins pourquoi ça bloque. Quoique... ■ **Christophe PERELLI**



**INTERVIEW DOMINIQUE BERETTI
BRASSERIE GLORIA,
BIÈRE, AUJOURD'HUI ET DEMAIN**

P15-17

ÉCONOMIE

ALTERNANCE ET COMMERCE

P4

MEUBLÉS DE TOURISME

BASTIA, LA BONNE SOLUTION?

P5

RENCONTRE

À LA DÉCOUVERTE DE L'ÉTHIOPATHIE

P6

EN BREF ET EN CHIFFRES

P8

AGENDA

P18

POLITIQUE

CHRONIQUE INQUIÈTE

P19

ANNONCES LÉGALES

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1026 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Meli amaru

Duicentu bugni. Ùn pari mancu vera. Daretu à issu sciffu, ci sò dui apicultori di Castagniccia, anni di travagliu partuti in fumu è una dumanda: fin'è induva semi capaci di scavà? Certi dicarani ch'ellu hè solu un arrubecciu. Innò. Ùn si piglia micca cusì 240 bugni com'ellu si porta una sporta in un ortu. Un'uparazioni simili dumanda mezi, urganizazioni, una cunniscenza di u mistieru. Vali à di chì ùn si tratta micca solu di un attu di delinquenza, ma di un'uffesa contr'à omi è donni chì campani dighjà d'una manera abbastanza difficiuli inde a so faccenda. Parchi essa apicultori oghji hè guasgi un sacirdoziu. Trà i sicchii, l'episodii climatichi stremi, i malatii, i calafroni, i raccolti micca sicuri è i costi chì splosani, quilli chì tenini ci la facini soprattutto grazia à a passioni è micca par cunfortu ecunomicu. In issu mentri, ci n'hè chì sceglini d'ammazzalli. Ciò chì pò rivultà, ùn hè micca solu u valori di u preghjudiziu. Hè ciò ch'ellu simbulizeghja. Un bugnu, ùn hè micca una cascetta di legnu. Hè una culunia viva, righjini selezzionati, un equilibriu custruitu incù pacienza à u fà di i staghjoni. Ùn si rimpiazza micca cusì. U matiriali si pò rimbursà, ma micca l'annati di stantu. Mai. Ci piaci in Corsica à parlà d'identità, di tramandera, di patrimoniu. Cilibremi i nostri prudutti, i nostri sapè fà. Vantemi u meli AOP è a ricchezza di a nostra biodiversità. Ma issi grandi discorsi ribombani piuttosto bioti quandu, à tempu, lachemi quilli chì facini campà stu patrimoniu duvintà i vittimi di una predazioni sempri di più cinica. Spiremi chì l'autori sarani ritrovi. Pà sanziunà, di sicuru, ma dinò pà mandà un missaghju. Parchi s'è u fattu d'arrubà un apicultori hà da essa un risicu com'è un altru, hè tandu una filiera sana sana chì hà da essa indebbulita. L'api, pà contu soiu, cuntinuarani a so opara senza mai piglià di più cà ciò ch'elli rendini à a natura. Saria una bona chì l'omi si spiressini d'elli. À rombu di piglià senza dumandà à quilli chì sumenini è chì pruducini, una sucità finisci sempri pà raccoglià u disertu. ■ **Santu CASANOVA**

ICN **Ecunumia • Économie**

Emploi/formation Corse

Dynamisme de l'alternance dans le commerce



En 2025, 107 051 contrats en alternance ont été signés dans les entreprises du commerce en France dont 98 026 en apprentissage, selon les derniers chiffres publiés par l'Opcommerce*. Si ce chiffre est en recul de 3 % par rapport à 2024, la tendance nationale reste solide.

RECRUTEMENT DYNAMIQUE EN CORSE

En Corse, 245 contrats [136 en Corse-du-Sud et 109 en Haute-Corse] ont été signés en alternance, dont 234 en apprentissage et 11 en contrat de professionnalisation. Bien que les aides publiques à l'alternance aient été revues à la baisse, les entreprises du commerce continuent donc de privilégier ce dispositif pour recruter et former. Le secteur maintient sa solidité, notamment porté par les 9 034 salariés de la région. *«En 2025, les entreprises du commerce continuent d'ouvrir leurs portes aux jeunes et d'investir massivement dans l'alternance. Malgré un contexte marqué par la réduction des aides à l'apprentissage, les 1148 entreprises du commerce présentes dans notre région restent dynamiques. Avec une hausse 6 % du nombre de contrats par rapport à l'an dernier en Corse, le commerce s'affirme comme un acteur incontournable dans la professionnalisation des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi. Et l'alternance confirme son rôle essentiel pour répondre aux besoins en compétences des entreprises du com-*

Avec la baisse des aides publiques à l'alternance, le nombre de contrats signés dans le commerce a diminué en France l'an passé. Toutefois, en Corse, le recrutement en alternance est resté dynamique.

merce. Car elle offre une voie d'insertion professionnelle et de qualification particulièrement efficace», explique Alexandra Mathey, déléguée régionale PACA-Corse de l'Opcommerce.

TOUS LES TYPES D'ENTREPRISES SONT CONCERNÉS

Le recours à l'alternance concerne l'ensemble du tissu économique régional. Les très petites entreprises (moins de onze salariés) et celles de plus de 50 salariés figurent parmi les employeurs les plus engagés. Ainsi, 48 % des TPE ont signé un contrat en apprentissage et 18 % ont eu recours au contrat de professionnalisation. Dans les entreprises de plus de 50 salariés, 12 % ont accueilli un salarié en contrat d'apprentissage et 64 % en contrat de professionnalisation. Le commerce se caractérise par la diversité de ses débouchés. Présent sur l'ensemble du territoire, en centre-ville, en périphérie comme en zone rurale, il se déploie aussi bien dans les commerces physiques que dans le e-commerce, dans l'alimentaire

comme dans le non-alimentaire - bricolage, import-export, sports et loisirs... - et ne se limite pas aux métiers de la vente puisqu'il compte plus de 250 métiers. Il est par ailleurs accessible à tous les niveaux de qualification. Cette diversité se reflète dans les profils recrutés en alternance. Pour les contrats d'apprentissage signés en Corse, les formations de niveau BTS/DUT représentent 40 % des dossiers. Elles sont suivies par le niveau CAP [22 %], puis par le Bac et la Licence, à hauteur de 16 % chacun. Enfin, le niveau Master représente 6 % des contrats.

DIVERSITÉ DES MÉTIERS ET DES PROFILS CONCERNÉS

Parmi les formations les plus plébiscitées dans la région Corse, on retrouve, en ce qui concerne les contrats de professionnalisation, les formations «CQP-Manager opérationnel en magasin», elle sont les plus plébiscitées, concentrant 82 % des dossiers. Elles sont suivies par les formations «TP-Manager d'unité marchande», qui représentent 18 % des contrats signés.

Ces formations en alternance permettent ensuite de s'insérer plus facilement sur le marché du travail, principalement pour des contrats à durée indéterminée. De fait, les données d'Opcommerce indiquent que parmi les salariés du commerce de la Corse, 86 % sont en CDI, que 82 % sont des employés/ouvriers, 11 % des agents de maîtrise et 7 % des cadres. ■ **AN**

*L'Opcommerce est l'opérateur Alternance-Compétences de 20 branches professionnelles du commerce, qui rassemblent 160 000 entreprises et 1,7 million de salariés. Présent dans les 13 régions métropolitaines et dans les DOM à travers 17 implantations territoriales, l'Opcommerce compte 480 collaborateurs qui accompagnent en proximité les entreprises, contribuent à l'évolution professionnelle de leurs salariés et facilitent l'insertion professionnelle des jeunes grâce au contrat d'apprentissage et de professionnalisation.

Meublés de tourisme Bastia a-t-elle trouvé la bonne solution ?

*Face à la multiplication
des meublés de tourisme,
Bastia revendique*

Photo Christophe Giudicelli

233 logements remis sur le marché locatif annuel en deux ans. C'est le fruit de la politique menée par la Ville de Bastia pour réguler les meublés touristiques. Pas d'interdiction totale ni de fiscalité dissuasive, mais «une politique volontariste» qui a «permis de remettre 233 logements sur le marché de la location annuelle en deux ans», explique son maire, Gilles Simeoni. Pour autant, «il ne s'agit pas de s'opposer par principe au meublé de tourisme. Il est même tout à fait acceptable, a sa place dans l'offre touristique et doit être valorisé lorsqu'il est régulé afin de s'intégrer dans l'offre globale. La majorité municipale a fait la guerre à l'inflation des meublés de tourisme dérégulés».

Aujourd'hui, partout dans le monde, il est impossible de nier les conséquences de l'hyper-airbnbisation des villes. La vieille Venise en tête, qui a vu fondre sa population à moins de 50 000 résidents. Il y a désormais moins de Vénitiens que de lits disponibles pour les touristes.

Si Airbnb n'est pas la seule cause de cette situation, ses conséquences sont prises au sérieux, de Barcelone à New York, en passant par le Portugal, l'Allemagne ou les Pays-Bas : raréfaction des logements à l'année, augmentation des prix et des loyers, mais aussi hausse des nuisances. Les communes concernées tentent aujourd'hui d'y remédier. L'actuel maire de Bastia et son prédécesseur, Pierre Savelli, souhaitaient éviter de voir se produire cette situation tout en préservant la possibilité pour la population d'utiliser

*une méthode sur mesure :
ni interdiction ni laisser-faire,
mais une régulation ciblée qui a
permis de remettre*

**233 logements sur le marché de
la location annuelle en deux ans.**

le levier du tourisme afin d'obtenir un complément de revenu dans la région la plus pauvre de France. La loi autorise en effet jusqu'à 120 jours de location par an d'une résidence principale. L'objectif est surtout de mener «la lutte contre la spéculation, le para-commercialisme et de favoriser l'accession à la résidence principale». La réponse de la Ville de Bastia à cette délicate équation est une série de réglementations cousues main et sur mesure peaufinée au fil des ans. Elle comprend l'obligation de déclaration et d'enregistrement des meublés touristiques, celle de compensation d'un bien pour un bien pour les multipropriétaires loueurs dans un périmètre qui s'étend désormais au centre-ville élargi, mais aussi l'interdiction de mettre en location touristique un bien acheté depuis moins de cinq ans. Un «statut de résident» bastiais qui a passé sans difficulté le contrôle de légalité car il ne s'applique qu'à une toute petite partie de la ville. Ce qui a permis «d'obtenir un effet important», se satisfait Gilles Simeoni, qui y voit un argument supplémentaire en faveur d'un statut de résident corse afin de lutter contre la spéculation immobilière sur l'île.

Des sanctions sont également possibles

en cas de non-respect : «On a même la possibilité de désactiver les annonces», précise Christophe Laval, directeur du service de l'urbanisme de Bastia.

Outre la remise sur le marché annuel de 233 logements, ces mesures ont permis de faire baisser les prix de 10 %, alors que le centre-ville a connu dans le même temps une augmentation naturelle de 8 %, indique la commune. Autre résultat mis en avant : la possibilité pour certaines copropriétés d'obtenir des subventions à la rénovation grâce au retour du taux de résidences principales au-dessus des 75 %. Après deux ans, le bilan semble en tout cas très encourageant. Aujourd'hui, la ville de Bastia compte entre 500 et 700 annonces sur les plateformes.

Une méthode qui «peut inspirer d'autres communes en Corse, en France et ailleurs», indique Gilles Simeoni, qui explique que les maires auxquels il en a présenté les résultats «sont très intéressés». Bastia a-t-elle trouvé la bonne formule pour réguler les meublés de tourisme tout en ménageant les différents acteurs et éviter le piège de la muséification de ses vieux quartiers en maintenant activité économique et résidences principales, sans se priver d'une offre d'hébergement supplémentaire qui accompagne la montée en puissance de l'attractivité touristique de la ville ?

Reste à voir, dans les années à venir, si cette formule pourra s'adapter à aux évolutions du contexte économique insulaire et jusqu'à quel point les mesures municipales pourront réguler la situation. ■ **Christophe GIUDICELLI**

Andréa Rocchi

À la découverte de l'étiopathie

*Installée à Borgo**depuis dix ans, Andréa Rocchi est étiopathe.**Née il y a un peu plus d'un siècle, théorisée en France dans les années 1960 et classée parmi les médecines dites « douces », l'étiopathie est une pratique thérapeutique manuelle, proche de l'ostéopathie, qui s'intéresse au corps humain dans sa globalité. Elle connaît aujourd'hui un intérêt croissant auprès du public.**Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI***Qu'est-ce que l'étiopathie ?**

C'est une médecine manuelle qui consiste à soigner uniquement avec les mains, comme l'ostéopathie ou la chiropractie. Elle s'intéresse à l'ensemble du corps humain et peut intervenir sur différents troubles : douleurs ORL, douleurs de dos, douleurs articulaires, sciatiques, maux de ventre, règles douloureuses ou encore certains maux de tête.

Comment se déroule une séance ?

On commence toujours par un interrogatoire. Je demande pourquoi la personne vient, ses antécédents, ses opérations, ses traitements, son activité physique, parfois même des détails anciens qui peuvent avoir une importance. Ensuite, selon le problème, j'observe et je palpe le corps. Les mains permettent de sentir les tensions, les zones bloquées, les tissus qui ne réagissent pas normalement. On peut travailler sur le ventre, les articulations, les muscles ou la circulation. Pour un mal de ventre, par exemple, je vais chercher à comprendre s'il s'agit de ballonnements, de troubles du transit, de douleurs après les repas ou d'un autre trouble. Puis, au toucher, j'identifie les zones de tension et je travaille dessus par des manipulations précises.

Quelle différence avec l'ostéopathie, beaucoup plus connue ?

La principale différence tient d'abord à la formation. En étiopathie, elle dure six ans. Tous les étudiants suivent les mêmes enseignements et passent les mêmes examens. L'approche est aussi différente : il y a un côté plus carré, plus mécanique, plus cartésien dans la façon de penser. Nous, nous intervenons sur l'ensemble du corps. Si l'étiopathie est moins connue, c'est simplement parce que nous sommes moins nombreux : quatre écoles seulement qui forment quelques dizaines d'élèves par an. A contrario, l'ostéopathie s'est beaucoup plus développée.

Que pensez-vous de cette appellation de « médecine douce » ? Dessert-elle parfois certaines pratiques ?

Elle dessert surtout la médecine classique, considérée

comme dure, qui fait peut-être plus mal. Pour moi, le terme « doux » est une opposition au chimique. Après, certaines personnes peuvent penser que « doux », c'est moins efficace, plus léger. On peut aussi le voir de ce point de vue-là. Pour moi, ce n'est pas une question d'être « doux » ou non. L'idée est plutôt de chercher une cause mécanique ou fonctionnelle à un trouble, sans passer immédiatement par le médicament ou l'opération lorsque ce n'est pas nécessaire. Mais il ne faut pas opposer les choses. Il y a des situations où la médecine classique, les examens, les médicaments ou la chirurgie sont indispensables.

Quel est votre point de vue sur le phénomène des médecines douces ?

Beaucoup de patients arrivent après un long parcours médical. Certains patients saturent de la médecine classique. Certains attendent des mois avant d'obtenir un rendez-vous et, entre-temps, leur situation s'aggrave. Ils ont passé des examens, parfois sans résultat, ou ont reçu des traitements qui soulagent sans régler le problème. Les gens ne viennent pas forcément par idéologie. Ils viennent parce qu'ils souffrent, qu'ils ont déjà essayé beaucoup de choses et qu'ils cherchent une solution.

Qui sont vos patients aujourd'hui ?

Le public a beaucoup changé. Ce ne sont pas seulement des personnes attirées par les médecines alternatives. Je vois des patients de tous âges et de nombreuses professions : employés, chefs d'entreprise, infirmiers, pompiers, enseignants, médecins aussi parfois. J'ai aussi beaucoup de sportifs. Il faut toutefois reconnaître que ce n'est pas accessible à tout le monde, car les séances ne sont pas remboursées par la Sécurité sociale, même si certaines mutuelles prennent en charge une partie.

Certaines personnes ne jurent que par les médecines douces. Cependant, depuis plusieurs années, les dérives de certains praticiens sont dénoncées.

Ça dessert surtout le praticien lui-même. On vous dit que ça



Photo Christophe Giudicelli

« Le travail de fond, c'est aussi de responsabiliser les patients sur leur santé ou encore leur alimentation. Et ce sont des patients que je vois moins souvent. »

va marcher, ça ne va pas mieux, vous n'y retournez plus. On retrouve aussi des dérives dans la médecine classique. Les gens vont être moins déçus d'une médecine douce qui ne fonctionne pas que d'une médecine classique qui ne règle pas le problème.

Est-ce que l'étiopathie essaie de devenir une médecine conventionnée, ce qui pourrait lui donner plus de crédibilité?

Elle essaie, comme d'autres pratiques de médecine douce. Il y a un débat entre les praticiens, car avoir cette reconnaissance, c'est être happé dans le système, avec une possible baisse de la qualité des soins. Avec une prise en charge par la Sécurité sociale, qui va imposer un tarif pour la facturation de l'acte, au lieu de garder un patient une heure, on va le garder dix minutes.

Vous avez aussi développé votre propre méthode dérivée de l'étiopathie?

Oui, à partir de mon expérience personnelle. J'ai moi-même eu des problèmes de santé importants, notamment au bras, que ni la médecine classique ni les manipulations habituelles ne parvenaient à régler. J'ai fini par chercher moi-même, en travaillant sur mon propre corps, puis en testant progressivement cette approche sur des patients. Ce qui change avec ma méthode, c'est que j'ai beaucoup moins recours aux manipulations articulaires classiques. C'est plus en finesse. Je travaille davantage en profondeur, dans les articulations, dans les tissus, avec une sorte de palpé-roulé très précis. L'objectif est de libérer les tensions sans forcer, pour que le corps retrouve une mobilité plus naturelle. J'ai des mouvements qui sont ceux de la médecine chinoise.

Votre méthode pourrait-elle être reconnue scientifiquement?

C'est un objectif. J'aimerais pouvoir la tester dans un cadre sérieux, avec des protocoles, des patients suivis, des comparaisons, des résultats observables. Je suis ouverte à ce regard scientifique. J'espère aussi pouvoir la répandre auprès

d'autres praticiens afin de mieux soigner les patients. Ce qui nous donnerait plus de visibilité.

Les méthodes ne sont donc pas figées?

On le voit dans tous les domaines. Même en médecine, pendant des années, on opérait de telle façon; aujourd'hui, ce n'est plus le cas car c'est moins invasif. Depuis la nuit des temps, on a des bases qui ont évolué de plus en plus vers une médecine chimique qui, souvent, masque la douleur sans traiter la cause profonde.

Que constatez-vous, dans votre pratique?

Beaucoup de personnes n'ont pas de connaissances de leur anatomie ou de leur physiologie. On a quelque chose et on dit au médecin: «Débrouillez-vous.» Si un corps humain a une douleur, il y a toujours une explication. Cela peut être quelque chose de tordu, de spasme. Nous pouvons agir avant que les choses ne deviennent plus graves. Nous n'avons pas cette éducation qui consiste à comprendre et à entretenir notre corps, au moins dans les bases. On nous explique que seule une élite savante en blouse blanche possède ce savoir. Il y a des manipulations que l'on peut faire soi-même à la maison et qui sont simples. On s'évite ainsi des séances ou encore un Doliprane. Le travail de fond, c'est aussi de responsabiliser les patients sur leur santé ou encore leur alimentation. Et ce sont des patients que je vois moins souvent.

Comment voyez-vous l'avenir de votre profession?

Je pense que les thérapies manuelles vont prendre de plus en plus de place parce que les patients cherchent des réponses concrètes et rapides à leurs douleurs. Mais il faudra aussi mieux encadrer, mieux expliquer et mieux former. L'avenir, pour moi, c'est une approche plus complémentaire, où chacun reste à sa place, avec l'objectif commun de mieux soigner les patients. ■

Les chiffres de la semaine

89 %

des 18-34 ans jugent important qu'une destination de vacances soit «instagrammable» et 92 % veulent en revenir avec de belles photos d'eux selon une enquête réalisée par FLASHS pour Presse-Citron, auprès d'un panel de 1001 personnes de 18 à 34 ans et en couple. 40 % des femmes avouent qu'être photographiées spontanément par leur partenaire est «tout ce qu'elles attendent» et 82 % y voient une preuve d'amour. Mais 52 % ont déjà reproché à leur partenaire une mauvaise photo, le plus souvent parce qu'elle ne s'y trouvaient pas à leur avantage et 87 % des hommes disent que photographier leur partenaire est source de frustration ou de tension.

2 440

candidats admis au baccalauréat, à l'issue du 1^{er} groupe d'épreuves dans l'Académie de Corse. Pour l'ensemble des voies, le taux d'admis à l'issue du premier groupe atteint 88,5 %, en baisse de 0,4 point par rapport à 2025. Le taux d'admis à l'issue du premier groupe d'épreuves du baccalauréat général est de 92,3 % en hausse de 0,3 point par rapport à l'an passé.

97

départements faisaient déjà l'objet, le 13 juillet 2026, de mesures de restriction des usages de l'eau, dont 41 au niveau de crise. Au total, 201 arrêtés préfectoraux étaient en vigueur. La Nouvelle-Aquitaine était la région la plus touchée, avec 11 départements sur 12 placés en crise.

0,302

c'est le niveau qu'a atteint en 2024 l'indice de Gini, indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée qui varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême) indique l'Insee. C'est le plus haut niveau d'inégalités constaté depuis 30 ans. Par ailleurs, les 20 % les plus aisés perçoivent 38,8 % de la somme des niveaux de vie, soit 4,6 fois plus que les 20 % les plus modestes qui en perçoivent 8,4 %. Entre 2019 et 2024, la part détenue par les plus modestes a baissé de 0,5 point, tandis que la part perçue par les plus aisés a augmenté de 1,4 point.

Gestion des déchets

Le tribunal administratif annule le plan territorial voté en 2024

En juillet 2024, l'Assemblée de Corse adoptait le Plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD) en Corse, fruit de 7 ans d'élaboration. L'île était la dernière région métropolitaine à ne pas disposer d'un tel document, tout en détenant le record du volume de déchets ménagers et assimilés produits par habitant avec de surcroît un coût particulièrement élevé du service public des déchets, épinglé par la Chambre régionale des comptes et évalué à 104 millions d'euros en 2022, soit deux à trois fois le coût moyen national. La coordination Corsica Pulita, qui regroupe des associations de défense de l'environnement et de la santé ainsi que des collectifs anti-mafia, avait vivement critiqué ce document qui prévoit notamment de recourir à la valorisation thermique des combustibles solides de récupération ainsi que l'implantation de trois unités de stockage de déchets résiduels après valorisation, dénonçant des «*choix catastrophiques pour l'environnement*» et «*des investissements ruineux pour les finances publiques et les citoyens*». En octobre 2024, deux associations membres du collectif, A Spiriata et Zeru Frazu [représentante locale de Zero Waste France] introduisaient un recours devant le Tribunal administratif de Bastia, pour demander l'annulation du PTPGD. Parmi les griefs mis en avant, l'abandon «*d'une véritable gestion publique des structures de traitement des déchets*» au profit d'une «*gestion privée opaque*» et le fait que «*les principales réserves et recommandations de la commission d'enquête ont été totalement ignorées.*» Le recours a été examiné par le tribunal administratif le 26 juin 2026. À cette occasion, le rapporteur public a pointé plusieurs carences, comme des irrégularités de procédure et estimé que le choix du développement d'une filière des combustibles solides de récupération ne reposait sur aucun objectif environnemental démontré de manière claire alors que ses conséquences environnementales n'avaient pas été suffisamment analysées. Il relevait par ailleurs que les études de faisabilité auraient dû être réalisées en amont de l'adoption du plan. Aussi avait-il conclu à l'annulation totale du PTPGD. Le jugement, mis en délibéré, a été rendu le 10 juillet. Indiquant avoir «*retenu plusieurs vices affectant l'économie générale*» du plan, le tribunal a suivi les conclusions du rapporteur public. La décision devrait faire l'objet d'un appel. Ce même jour, le Tribunal administratif de Bastia n'a en revanche pas suivi les conclusions du rapporteur public qui penchaient en faveur de l'annulation du permis de construire du centre de surtri de déchets de Monte, porté par le Syvadec et confirmé l'ensemble des autorisations délivrées pour la réalisation du projet. Cette décision fera elle aussi l'objet d'un appel, interjeté par les associations requérantes, A Spiriata et le Collectif du Golu. ■ AN

Mouillage de la grande plaisance

La ZML de Sant'Amanza jugée illégale

Le 10 juillet 2026, le Tribunal administratif de Bastia se prononçait également sur le recours déposé par les associations de défense de l'environnement ABCDE et U Levante qui en 2021 avaient attaqué un arrêté préfectoral autorisant à la commune de Bonifacio à réaliser une zone de mouillage et d'équipements légers [ZMEL] permettant l'accueil de 14 yachts de 26 à 70 mètres dans une aire marine pourtant officiellement protégée à plusieurs titres [Parc marin international des Bouches de Bonifacio, Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio, Site Natura 2000]. Le tribunal s'est prononcé en faveur de l'annulation de cette autorisation, régulièrement renouvelée dans l'attente du jugement. Au reste, quelques jours avant que ne soit rendu public le jugement tribunal administratif, le préfet maritime de Méditerranée et le préfet de Corse-du-Sud ont pris un arrêté interpréfectoral portant «*règlement de police de la zone de mouillages et d'équipements légers du golfe de Sant'Amanza, au droit du littoral de la commune de Bonifacio*» reconduisant ainsi l'autorisation de la ZML. L'association U Levante a fait savoir qu'elle estimait choquant que l'État «*passe en force*» sans attendre le jugement annoncé pour le 10 juillet et qu'elle défèrera ce document. ■ AN

CONSTITUTIONS

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 26/06/2026 il a été constitué une société :

Dénomination sociale :

LE BISTROT DU PORT

Siège social : Le Port de Plaisance Macinaggio - 20248 ROGLIANO
Forme : SAS

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Objet social :

La création, l'acquisition, l'exploitation, la prise à bail d'un fonds de commerce de type petite restauration.

Débit de boissons, Bar, Restaurant, Pizzeria, glacier, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur.

En outre, l'Objet Social comprend toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, qui s'y rapportent directement ou indirectement, susceptibles de lui être utiles ou d'en faciliter le développement ou la réalisation, ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires, ou encore qui seraient de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie.

La Société peut agir directement, indirectement, seule ou en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés. Elle peut réaliser sous quelque forme que ce soient les opérations entrant dans son Objet Social.

Présidence : Madame Julie QUILICI épouse ORLANDI, demeurant 4 avenue Emile Sari, 20200 BASTIA
Immatriculation de la Société au RCS de Bastia

Pour avis, La Présidence

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 10/07/2026, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

GENEACORSICA

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle [SASU]

Capital social : 500 euros

Siège social : 37 avenue Emile Sari, 20200 Bastia

Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger : l'activité de généalogie successorale, les recherches généalogiques, l'identification et la recherche d'ayants droit dans le cadre de successions, ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Durée : 99 ans à compter de son immat...

trication au Registre du Commerce et des Sociétés.

Présidente : Madame Rzouki Hajar, demeurant 37 avenue Emile Sari, 20200 Bastia.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, La Présidente

N° 03

SAS Alain SPADONI & ASSOCIES

Notaires à AJACCIO (Corse-du-Sud)

CODE CRPCEN 20004

3 avenue Eugène Macchini

Immeuble « Le Régent »

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Aurélia MASPOLI, Notaire associé de la SAS "Alain SPADONI & Associés, Notaires", le 24 juin 2026, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 02/07/2026 Référence 2026 N 00418, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle], la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination sociale :

LOGIS LUTINS

Siège social : AJACCIO [20000] 171, rue Ghjacumu Santu Versini, Rés La Gravona, Bât A3

Durée : 99 années

Capital social : 1000 euros.

Gérants : Monsieur Pascal, Michel CESARI, demeurant à CUTTOLI-CORTICHIATO [20167] 365, Canale et Madame Gwenaëlle, Renée BOUGET, demeurant à AJACCIO [20090] Résidence A Mandarina, Bâtiment L, chemin du Finosello.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis

Me Aurélia MASPOLI, Le Notaire

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 juillet 2026, il a été constitué une SAS :

Dénommée :

LE NID DE BEAUTÉ

Capital : 100€

Siège social : Route du bord de mer, 20200 Santa Maria Di Lota

Objet social : Exploitation d'un Institut de Beauté, ongles, vente de produits cosmétiques.

Durée : 99 ans

Président : Jérémie Ricoveri, résidence Arburettu, avenue du Machione, 20600 Bastia.

Immatriculation : RCS de Bastia

N° 05

PAFA

Société civile immobilière

Au capital de 10 000 euros

Siège social :

580 route des Sanguinaires

20000 AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 09 juillet 2026, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale :

PAFA

Siège social : 580 route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO

Objet social :

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ;
- Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en Société.

- Et plus généralement, toutes opérations quelconques de caractère financier, mobilier ou immobilier se rattachant directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

Durée de la Société : Quatre-Vingt Dix-Neuf [99] ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Frédéric Christian PADOVANI, né le 28 septembre 1971 à PARIS 14ème, demeurant 580 Route des Sanguinaires 20000 AJACCIO.

Clauses relatives aux cessions de parts :

- Agrément requis dans tous les cas
- Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 7 juillet 2026, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SAS HCP

Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 2500 euros

Siège : 176 Route des Sanguinaires - Pisci Pecora - 20000 AJACCIO

Objet : Prise de Participations, Conseils.

Durée : 99 années

Agrément : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 12 « Agrément » des statuts avec prise en compte des voix du cédant : à la majorité des deux tiers des droits de vote détenus par les associés présents, représentés ou prenant part au vote par tout autre moyen.

Président : Mademoiselle Clara PRUNIER, demeurant 176 route des sanguinaires - Pisci Pecora - 20 000 AJACCIO, né le 25 avril 2008 à Marseille (Bouches du Rhône), de nationalité française.

Immatriculation : au RCS d'Ajaccio.

Pour avis

LOCATION GERANCE

N° 07



SAS Alain SPADONI & ASSOCIES

Notaires à AJACCIO (Corse-du-Sud)

CODE CRPCEN 20004

3 avenue Eugène Macchini

Immeuble « Le Régent »

Suivant acte reçu par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire au sein de la SAS "Alain SPADONI & Associés, Notaires", le 30/04/2026, enregistré au SPFE d'Ajaccio le 21/05/2026 Référence 2026 N 00308, la SARL LA PAILLOTE ANDREA au capital de 1 000 €, siège à TAVACO [20167] lieudit Carazzi, SIREN 523503944 RCS Ajaccio, a donné en location-gérance à la SARL LA TABLE D'ANDREA au capital de 5 000 €, siège à TAVACO [20167] villa u Furtellu lieudit Carazzi, SIREN 103230793 RCS Ajaccio, un fonds de commerce de restauration, snacking, air de jeux sis et exploité à TAVACO [20167]. Pour une durée de un an, à compter du 1er mai 2026, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis, Le notaire

FIN LOCATION GERANCE

N° 08



CABINET LEONELLI AVOCATS

5, Rue César Campinchi

20200-BASTIA

Tel. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail. Com

RESILIATION AMIABLE DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie à l'enseigne « BAR DU CARREFOUR » sis à BASTIA [20600] Lupino, Route de Bassanese, qui avait été consentie suivant acte SSP en date à BASTIA du 09 août 1983, par Monsieur Jean CONSTANT, Madame Marie-Camélie CONSTANT, Monsieur François CONSTANT, Madame Marie-Josée CONSTANT et Madame Marie-Dominique CONSTANT, au profit de la société « BAR DU CARREFOUR » société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 € dont le siège social est à BASTIA [20200] Lupino, Route de Bassanese, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 327 717 104, prendra fin le 31 juillet 2026 par sa résiliation amiable résultant d'un acte S.S.P en date à BASTIA du 1er juillet 2026.

Pour unique insertion

PAIEMENT CB



Sur place ou par téléphone

Simple - Rapide - Sécurisé

MODIFICATIONS SIEGES

N° 09

Docteur BRACCINI

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
de chirurgien-dentiste
Au capital de 1 000 euros
Siège social :
Boulevard Fred Scamaroni
20220 L'ILE ROUSSE
940 013 717 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2026, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social du Boulevard Fred Scamaroni, 20220 L'ILE ROUSSE au 108 Strada di l'Alivu 20220 MONTICELLO, à compter du 22/06/2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, comme suit :
- le siège social est fixé : 108 Strada di l'Alivu, 20220 MONTICELLO.
Modification sera faite au greffe du RCS BASTIA.

Pour avis, La Gérance

N° 10

MAXIME ESSER ARCHITECTE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Rue de l'Archipel
Résidence des Iles
Immeuble Chypre 1 Bat B
20000 AJACCIO
977 566 199 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2026, l'Associé Unique a décidé :
- de transférer le siège social 20 Rue de l'Archipel Résidence des Iles Immeuble Chypre 1 Bat B, 20000 AJACCIO au 14 rue du Docteur Del Pellegrino Immeuble B 20090 AJACCIO à compter du 1er mars 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

N° 11

VISALTIS'EMPLOI

Forme : SASU
Capital social : 200 000 €
Siège social : 45 rue César Campinchi
20200 BASTIA
RCS : BASTIA 848 277 240

AVIS DE MODIFICATION TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL ET ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 26 juin 2026, il a été décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du 45 rue César Campinchi - 20200 BASTIA au Résidence Le Flore & Sens - Bât C - 20600 BASTIA, à compter du 1er juillet 2026.
L'article numéro 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de BASTIA.

N° 12

U PONTE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Cateraggio
20270 ALERIA

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 08/04/2026, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Cateraggio, 20270 ALERIA au 326 Chjassu di e Suarella a Rotani, 20270 ALERIA, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Modification sera faite auprès du greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La gérance

N° 13

M.A NAUTIC

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : Strada Di E Scole
Résidence Agula Marina
20290 LUCCIANA
910 893 148 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date du 8 juillet 2026, l'AGE des associés de la SAS M.A NAUTIC a décidé de transférer le siège social du Strada Di E Scole-Résidence Agula Marina à 20290 LUCCIANA au 1579 route du village à 20600 FURIANI à compter du 8 juillet 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Ancienne mention : Strada Di E Scole-Résidence Agula Marina à 20290 LUCCIANA.
Nouvelle mention : 1579 route du village à 20600 FURIANI.

Pour avis, Le Président

MODIFICATIONS STATUTS

N° 14

PROMO VESCO 1

Société par actions simplifiée
Au capital de 100 €
Siège social : Résidence Lisa Maria
Route de Cardo - Chemin de Levaca
20200 Bastia
RCS Bastia 980 338 560

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 1er mai 2026, il a été décidé :
- de révoquer, à compter du 1er mai 2026, la société SPB INVESTISSEMENTS de ses fonctions de Président et M. Roberto PIAZZI de ses fonctions de Directeur Général ;
- de nommer, à compter du 1er mai 2026, en qualité de Président, pour une durée illimitée, la société VP GROUP, dont le siège social est situé Campo Quadrato - Route Impériale - 20620 Biguglia, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 831 964 788 ;
- de transférer le siège social à Campo Quadrato - Route Impériale - 20620 Biguglia à compter du 1er mai 2026 ;
- de modifier corrélativement les statuts. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis

MODIFICATIONS CAPITAL

N° 15

EUREX FIFM BASTIA

STRADA IN LIBERTA - Corsica Turisimu Internazionale

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 700 euros
Porté à sept mille cinq cents euros
Siège social : Chez M. Angeli Franck
44 Allée des Fauvettes
Lot. Les Collines
20620 BIGUGLIA
499 753 515 RCS Bastia

Par décision du 8 juillet 2026, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 3.800 euros par incorporation de réserves.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés comme suit :

ARTICLE 7 - APPORTS

« Apport en espèces : Monsieur Franck ANGELI apporte la somme de 3.700 €, Monsieur Jean CASTELA apporte la somme de 3.800 €

Récapitulatif des apports :

Total des apports formant le capital social : sept mille cinq cents euros (7.500 €).

Suivant décision de l'Assemblée Générale en date du 21 avril 2023, le capital social a été réduit de 3.800 € par suite du rachat de l'intégralité des parts sociales de Monsieur Jean CASTELA, pour être porté à trois mille sept cents euros. (3.700,00 €)

Suivant décision de l'Associé Unique en date du 8 juillet 2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 3.800 euros par incorporation de réserves, pour être porté à sept mille cinq cents euros (7.500,00 €).

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à sept mille cinq cents euros (7.500,00 €).

Il est divisé en 75 parts sociales de 100 euros chacune, entièrement libérées, attribuées en totalité à Monsieur Franck ANGELI, Associé Unique."

Le reste sans changement

Pour avis, La Gérance

N° 16

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPORT D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu le 30 mars 2026 par Maître Antoine SANTUCCI Notaire au sein de la SAS Alain SPADONI & Associés Notaires à AJACCIO [20177] Le régent,3, avenue Eugène MACCHINI, enregistré le 15 avril 2026 réf 2A04P31 2026 N 00230.

Madame Caroline BATTESTI retraité demeurant à COTI-CHIAVARI [20138] lieu-dit Imbracatoggio

A fait apport à la Société :

LE BELVEDERE, Société à responsabilité limitée au capital de 9146,94 €, dont le siège est à COTI-CHIAVARI [20138], Lieudit Imbracatoggio, identifiée au SIREN sous le numéro 434125019 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO

D'un fonds de commerce d'hôtel-restaurant, exploité à COTI CHIAVARI [20138] Lieudit Imbracatoggio pour lequel l'apporteur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 810 813 295, le fonds comprenant :

.../...

• Le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit, pour le temps qui reste à courir, au bail des lieux servant à son exploitation et ci-après énoncé, le tout évalué à deux cent un mille euros (201 000,00 eur). En rémunération de cet apport, les associés ont décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 9146,64€ à 17 318,32€ divisé en 1136 litres sociaux de 15,25€ chacun,entièrement libérées et attribuées à l'apporteur.

L'article 8 apports et l'article 9 capital social des statuts ont été modifié en conséquence.

Les créanciers de l'apporteur pourront former opposition dans les conditions prévues par les articles L141 -21 et suivants du code de commerce dans le délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude Maître Olivier LE HAY, notaire à AJACCIO [20177] Le régent,3, avenue Eugène MACCHINI, ou domicile est élu à cet effet.

Pour avis

TRANSFORMATION

N° 17

JPNS

Société par actions simplifiée
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
Au capital de 600 000 euros
Siège social :
3 Rue Jacques Faggianelli
20200 BASTIA
929 043 909 RCS BASTIA

Suivant délibération en date du 30 JUIN 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

- les conditions prévues par la loi étant réunies, la Société a été transformée en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et le texte des statuts qui la régiront désormais a été adopté.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 600 000 euros, divisé en 600 000 parts sociales de 1 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : Nathalie VIDONI, demeurant 5 rue César Campinchi, 20200 BASTIA
Directeur général : Jean-Pierre SABIANI, demeurant 5 rue César Campinchi 20200 BASTIA.

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Madame Nathalie VIDONI demeurant 5 rue César Campinchi, 20200 BASTIA et Monsieur Jean-Pierre SABIANI demeurant 5 rue César Campinchi, 20200 BASTIA.

Pour avis, La Présidente

ANNONCES LEGALES

Réception jusqu'au MARDI 16H00

al-infomateurcorse@orange.fr

CESSIONS FONDS DE COMMERCE

N° 18



**SELARL Dominique
CHIARI-VALDRIGHI
& Christel GRISCELLI**

Notaires Associées

28 bis cours Paoli, Immeuble Serena
20250 CORTE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Dominique CHIARI-VALDRIGHI, Notaire, au sein de la SELARL dénommée «Dominique CHIARI-VALDRIGHI & Christel GRISCELLI, Notaires associées », dont le siège est à CORTE [20250], 28 bis cours Paoli, Immeuble Serena, le 28 mai 2026, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'enregistrement de Haute-Corse, le 12 juin 2026, Dossier 2026 00009875 référence 2B04P31 202N 00349, a été cédé un fonds de commerce par Monsieur Jean Luc Michel DELAIR, demeurant à CORTE [20250] 4 rue de l'église, à La Société dénommée GLACIER LES 2C, dont le siège est à CORTE [20250] 14 résidence Les Chênes verts Furnaccia, RT 50, identifiée au SIREN sous le numéro 104164033 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Désignation du fonds : Le fonds de commerce de pâtisserie exploité à CORTE [20250], 3 Place Gaffory, lui appartenant, et identifié sous le numéro SIRET 317882314.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de Soixante Mille Euros (60 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels à hauteur de 50 000,00 euros et aux matériels à hauteur de 10 000,00 euros. L'entrée en jouissance a eu lieu le 28 mai 2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'office de Maître CHIARI-VALDRIGHI, domicilié à CORTE [20250], 28, bis cours Paoli où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire

N° 19

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à AJACCIO du 30 juin 2026, enregistré au Service des Impôts de CORSE DU SUD, le 08/07/2026.

La Société PHARMACIE PHARMAVENIR, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé 48 COURS NAPOLEON, 20090 AJACCIO, inscrite au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 801 235 318, prise en la personne de son gérant, Monsieur Pierre-Yves FILIPPI, a cédé à Madame Laurina POGGI, née le 4 mai 1999 à AJACCIO, de nationalité française, célibataire non liée par un pacte civil de solidarité, demeurant 6 rue de Sévigné, 75004 PARIS.

Agissant au nom et pour le compte de la Société ALMA, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle de pharmaciens, en cours de constitution et d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Un fonds de commerce d'Officine de pharmacie exploitée 48 cours Napoléon, 20000 AJACCIO, lui appartenant et pour lequel il est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 801 235 318, R.C.S AJACCIO, moyennant le prix de 200 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er juillet 2026.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet Me Fanny GANAYE, séquestre constitué d'un commun accord, demeurant Les Jardins de Bodiccione, bâtiment C1, Bd Louis Campi, 20090 AJACCIO.

Pour avis

MODIFICATION DIRIGEANT

N° 20

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/07/2026, l'associé unique a décidé de nommer à compter du 08/07/2026, en qualité de nouveau Gérant de la SARLU « URBA EARTH », au capital de 100€ immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 749985479, Mr LUCENA David, né le 03/11/1978 à Ajaccio et demeurant 14 rue conventionnel Chiappe, 20 000 AJACCIO en remplacement de Mr LUCENA Aurélien, décédé.

*Changement de Gérant :

Ancienne mention : Le Gérant de la société est Mr LUCENA Aurélien, Narcisse, demeurant 14 rue conventionnel Chiappe, 20 000 AJACCIO.

Nouvelle mention : Le Gérant de la société est Mr LUCENA David, Aurélien, demeurant 14 rue conventionnel Chiappe, 20000 AJACCIO.

Pour avis, Le Président

CESSION PART SOCIALE

N° 21

SCI YRENE 2053

Société civile immobilière

Au capital de 1 000 €

Siège social : 4280 route d'Antisanti
20270 ALERIA

RCS BASTIA numéro 977 907 609

CESSION DE PART SOCIALE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 juin 2026, Madame Andréa GUILLOT, demeurant à ALERIA [20270], 4270 route d'Antisanti, a cédé à la société ONE EVEN, SAS au capital de 1 350,70 €, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 384 621 470, ayant son siège social 4380 route d'Antisanti, 20270 ALERIA, UNE (1) part sociale de la SCI YRENE 2053, d'une valeur nominale de 1 €, au prix de 1 €.

Suite à cette cession, la répartition du capital social est modifiée comme suit :
- Madame Andréa GUILLOT : 249 parts
- SAS ONE EVEN : 1 part
- Autres associés : inchangé
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis, La Gérance

DISSOLUTION

N° 22



**CABINET LEONELLI
AVOCATS**

5, Rue César Campinchi

20200 BASTIA

Tél. 04.95.31.69.67

Mail : cabinet.leonelli@gmail.com

GIRALDI SEBASTIANI

Société civile immobilière

Au capital de 1.000 €

Siège social : La Maraninca - Lot A 68
20290 LUCCIANA

RCS BASTIA : 499 366 680

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 29 mai 2026, enregistré à BASTIA le 09 juillet 2026, Dossier 2026 00011461, référence 2B04P31 2026 A 00636, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à LUCCIANA [20290] La Maraninca, Lot A 67, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Alain GIRALDI demeurant à LUCCIANA [20290] La Maraninca, Lot A 68, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur

LIQUIDATION

N° 23

OPINION OF CORSICA

Société par actions simplifiée
en liquidation

Au capital de 1 000 euros

Siège social : 11 Rue Colomba

20000 AJACCIO

Siège de liquidation :

11 Rue Colomba

20000 AJACCIO

514 658 517 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision unanime en date du 31/12/2025, la collectivité des associés a décidé la liquidation de la Société à compter du 31/12/2025 au 11 Rue Colomba 20000 AJACCIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Jérôme, Jean-Louis PAOLI, demeurant 11 Rue Colomba 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus, de

sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
TOULON

N° 24

N° PC : 2026EX0005

[Greffe TC Toulon]

Jugement du Tribunal de Commerce de Toulon en date du 07/07/2026 prononçant la liquidation judiciaire immédiate de la société SAN VIO SARL, Lieu-dit Pastoreccia Espace Santé - ZI Erbajolo, 20600 BASTIA, n° 938 760 287 RCS. Liquidateur judiciaire : SELARL ML Associés prise en la personne de Maître Nicolas MALRIC 59 avenue Maréchal Foch, 83000 Toulon. Date de cessation des paiements : 29/06/2026. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

CHANGEMENT NOM PATRONYMIQUE

N° 25

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

« VENTURINI »

Mme Sabrina Michèle DZIEDZIC, née le 31 mars 1985 à 20200 Bastia demeurant Paesolu di Campore 1, chez Mme Azzopardi Antoinette, 20215 Vescovato, Haute-Corse, agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, pour motif légitime, celui de : VENTURINI.

CHANGEMENT REGIME MATRIMONIAL

N° 26

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI, Notaire Associé membre de la SCP MICHELI & BENEDETTI à PRUNELLI-DI-FIUMORBO, Z.I de Migliacciario, CRPCEN 20054, le 08/07/2026, a été conclu un changement de régime matrimonial :

ENTRE : M Clément Jean Marie GOMES DO REGO et Mme Flavie JOUSSELIN, demeurant ensemble à BORGIO [20290] route de Mezza Costa.

M. est né à BASTIA [20200] le 09/02/1986.

Mme est née à MASSY [91300] le 08/02/1988.

Mariés à la mairie de BORGIO [20290] le 05/07/2025 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

REGIME : Adoption de la séparation de biens des articles 1536 et suivants.

OPPOSITIONS : Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire

TESTAMENT OLOGRAPHE

N° 27

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION -

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n° 016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 janvier 2014, Mademoiselle Magdeleine Marie Lucie BELGODERE DE BAGNALA, en son vivant sans profession, demeurant à l'Île-Rousse [20220] EHPAD Résidence l'Age d'Or. Née au Caire (Egypte), le 25 janvier 1936. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à l'Île-Rousse [20220] (France), le 2 janvier 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître, de la Société Civile Professionnelle « Thomas LEANDRI et Céline BRONZINI de CARAFFA, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 1 Rue Luigi Giafferi, le 16 avril 2025.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Céline BRONZINI de CARAFFA, notaire associé de la Société Civile Professionnelle susnommée, le 8 juillet 2025, il a été constaté que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Céline BRONZINI de CARAFFA, Notaire à Bastia [20200], 1 rue Luigi Giafferi, référence CRPCEN : 20025, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

RECTIFICATIFS

N° 28

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 10, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 03/07/2026 - ICN 7141 :

Concernant : Le changement de dirigeant de la SARL LUCCIANA IMMOBILIER

Il fallait lire : « Au capital de : 90.000 € »

Et non : « 330.000 € » comme écrit par erreur.

Le reste sans changement.

N° 29



S.C.P MAMELLI

27 rue Principale

SAINT FLORENT [20217]

office.mamelli.20040@notaires.fr

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce légale n° 7140, parue dans « L'Informateur Corse Nouvelle » du 26 juin 2026,

concernant la Société

CREPERIE LESIUCCIA.

Il convient de lire :

Le fonds de commerce de restaurant sis à SAINT FLORENT [20217], Port de plaisance Immeuble Saint Anne connu sous le nom commercial « A CANTINA ».

Au lieu de : Le fonds de commerce de restaurant - débit de boisson sis à SAINT FLORENT [20217], Port de plaisance Immeuble Saint Anne connu sous le nom commercial « A CANTINA ».

Le reste de l'annonce demeure inchangé.

Pour avis, Le Notaire

DERNIERES MINUTES

N° 30

LUCIANI DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 53 107 euros

Siège social : Lot Cara

20090 AJACCIO

433 981 545 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 22 mai 2026, il résulte que : Monsieur Alexandre, Jean-Louis LUCIANI, demeurant lieu-dit Radica, 20167 AFA, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, La Présidente

N° 31

LUCIANI SERVIZIUI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 8 000 euros

Siège social : Lot Cara

20090 AJACCIO

451 735 476 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 22 mai 2026, il résulte que : Monsieur Alexandre, Jean-Louis LUCIANI, demeurant lieu-dit Radica, 20167 AFA, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, La Présidente

N° 32

FORMATIONS SÉCURITÉ TRAVAIL

SAS au capital de 1 000 €

Siège social : Casamozza

Lieu-dit Le Colibri

20290 LUCCIANA

RCS BASTIA n° 838 420 115

L'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2026 a nommé Président M. Serge PISTOROZZI-SANTUCCI demeurant à BORGIO [20290] Villa Isabelle pour une durée illimitée à effet au 15/07/2026 en remplacement de M. Christian CAILAUD démissionnaire le 15/07/2026.

ICN

Informateur Corse Nouvelle

Pour un traitement

PLUS RAPIDE

de vos textes adressez-nous
vos annonces par mail :

al-informateurcorse@orange.fr



ADHÉSIF
IMPRESSION
ENSEIGNE
CONCEPTION GRAPHIQUE
MARQUAGE TEXTILE
FLOCAGE VÉHICULE
PRODUCTION PHOTO & VIDÉO

06 64 87 10 69

crea@amo-publicita.fr



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

Monsieur Le Président
Hotel consulaire - 1 rue Adolphe Landry - 20293 Bastia
Tél : 04 95 54 44 44
SIRET 99902196700016

Référence acheteur : EPCIC/DCP/2026-070

L'avis implique un marché public

Objet : Création d'un espace billetterie commune dédié aux bateliers - Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché :

Prestation divisée en lots : oui

- Lot N° 01 - VRD-Gros Oeuvre
- Lot N° 02 - Charpente Couverture
- Lot N° 03 - Menuiseries extérieures
- Lot N° 04 - Menuiseries intérieures Mobilier
- Lot N° 05 - Plâtrerie Peinture
- Lot N° 06 - Plomberie
- Lot N° 07 - Electricité CF/cf
- Lot N° 08 - Bornes interactives

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 30/07/26 à 10h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 09/07/2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

PROJET DE REHAUSSE DU PLAN D'EAU DU BARRAGE DE CODOLE
ET DE MISE EN CONFORMITÉ DE L'ÉVACUATEUR DE CRUES
COMMUNES DE SANTA REPARATA DI BALAGNA, FELICETO ET SPELONCATO

(projet poursuivi par l'Office d'équipement hydraulique de Corse)

1ère PARUTION

FINALITÉ DU PROJET : ce projet a d'abord pour objet de sécuriser le barrage de Codole, et de le mettre aux normes réglementaires, en réalisant des travaux de mise en conformité de l'évacuateur crues.

Il vise ensuite à satisfaire les besoins en eau de la micro-région à l'horizon 2050. À ces deux objectifs, vient s'ajouter la mise à jour des périmètres de protection de la ressource en eau existants, par le biais d'une demande de déclaration d'utilité publique visant à modifier les périmètres de protection immédiat et rapproché, et une mise à jour des servitudes afférentes à chacun de ces périmètres.

DURÉE DE L'ENQUÊTE : du 03/08/2026 au 03/09/2026 inclus.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : mairie de Santa Reparata di Balagna, 20 220 Santa Reparata di Balagna

LIEUX DE DÉPÔT DU DOSSIER : Mairies de Santa Reparata di Balagna, Feliceto [20225 Feliceto] et Speloncato [place du village, 20226 Speloncato]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : Monsieur Frédéric MORETTI, ingénieur territorial, recevra le public selon les modalités suivantes :

- => lundi 3 août 2026, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, en mairie de Feliceto ;
- => mercredi 19 août 2026, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, en mairie de Speloncato ;
- => jeudi 3 septembre 2026, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, en mairie de Santa Reparata di Balagna.

Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA, agent de la poste, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet dans les mairies de Santa Reparata di Balagna, Feliceto et Speloncato.

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique dans les mairies précitées pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'État en Haute-Corse :

<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Environnement>

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/7507>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie de Santa Reparata di Balagna, et par voie électronique [enquete-publique-7507@registre-dematerialise.fr], du 3 août 2026 à 9 heures, jusqu'au 3 septembre 2026 à 16 heures.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de l'Office d'équipement hydraulique de Corse, avenue Paul Giacobbi, BP 678, 20601 Bastia cedex [tél. : 04 95 30 93 62].

DÉCISION DEVANT INTERVENIR APRÈS L'ENQUÊTE PUBLIQUE : au terme de l'enquête publique, la préfète de la Haute-Corse pourra prononcer la déclaration d'utilité publique de la mise aux normes de l'évacuateur de crues et de la rehausse du plan d'eau du barrage de Codole, et délivrer l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau relative à ce projet.

COMMUNE DE BALOGNA

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur le projet de carte communale
et le plan de zonage de l'assainissement (PZA)

1ère PARUTION

Par arrêté n° 01 en date du 07/07/2026 le Maire de BALOGNA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de carte communale et le plan de zonage de l'assainissement de la commune de BALOGNA.

Au terme de cette enquête, le conseil municipal approuvera la carte communale par délibération et le préfet par arrêté préfectoral.

Les principaux objectifs et caractéristiques, des deux projets sont les suivants :
- **Carte communale** : Objectif : Permettre la réduction de l'artificialisation des sols mentionnée à l'article L.101-2- 6° bis du code de l'urbanisme. Caractéristique : Délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises. Au terme de l'enquête publique le conseil municipal approuvera la carte communale par délibération et le préfet par arrêté préfectoral.

- **Zonage de l'assainissement** : Objectif : Définir les zones relevant de l'assainissement collectif, les zones relevant de l'assainissement non collectif et les dispositifs de traitement conseillés, ainsi que l'emplacement souhaitable des ouvrages de traitement. Caractéristique : Elaboration de l'étude d'assainissement afin de la mettre en concordance avec les secteurs urbanisés et des secteurs urbanisables (projets en cours et à venir).

M. Christian REROLLE, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme La Présidente du tribunal administratif de Bastia.

Mme Carole BOUCHER, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête se déroulera à la mairie du 3 août au 3 septembre 2026 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- Lundi 3 août de 09h00 à 12h00 ;
- Mardi 18 août de 09h00 à 12h00 ;
- Jeudi 3 septembre de 9h00 à 12h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

- Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7465>

- Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-publique-7465@registre-dematerialise.fr

Les contributions adressées par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7465> et donc visibles par tous.

- Les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse : Mairie de BALOGNA - 20160 BALOGNA.

- Les observations et propositions peuvent par ailleurs être déposées sur le registre dématérialisé.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

L'avis de l'autorité environnementale est consultable dans le dossier de la carte communale.

Un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de carte communale est consultable en mairie.

L'autorité compétente en charge de la carte communale et du plan de zonage de l'assainissement auprès de qui des informations peuvent être demandées est M Dominique GRISONI, Maire de la commune.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COLLECTIVITÉ DE CORSE

22 Cours Grandval

BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, économique et stratégique dans le domaine des interconnexions, transports, mobilités et infrastructures

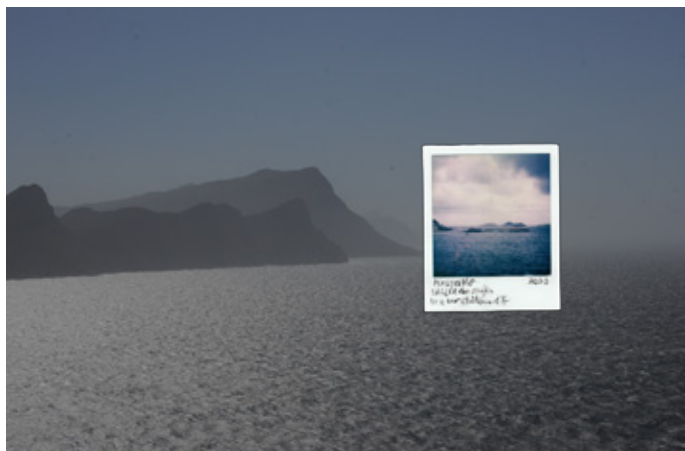
Numéro de référence : 2026-DGAI-0049

Date limite de remise des offres : lundi 14 septembre 2026 à 12h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/07/2026

www.icn.corsica



ATLANTROPA N'AURA PAS LIEU

CLÉMENTINE ADOU
OUASSILA ARRAS
ROSSELLA BISCOTTI
SYLVIE BLOCHER
JULIEN CREUZET
ABIGAIL DEVILLE
MARLENE DUMAS
FORENSIC ARCHITECTURE
MICHELE GABRIELE
JASON HENDRIK HANSMA
DAVID HORVITZ
EURIDICE ZAITUNA KALA
ARAM KEBADJIAN & STÉFANE PERRAUD
EMMA KAY
TANIA MOURAUD
CAMILLE POZZO DI BORGO
LAURE PROUVOST
DAVID RAFFINI
SHIMABUKU
EMILIJA ŠKARNULYTĖ
BARTHÉLÉMY TOGUO
IRIS TOULIATOU
CÉLINE VACHÉ-OLIVIERI
BEATRIX VON CONTA
ZIYU ZHOU

30.04.2026
→ 17.10.2026

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

PERMANENCES,
FERMETURE ET OUVERTURE DES SERVICES DIVERS
DONS DE SANG, SERVICES DE GARDE, COLLECTES,
DISTRIBUTIONS HUMANITAIRES
RÉUNIONS, COLLOQUES, MEETINGS
INSCRIPTIONS, RECRUTEMENTS, CONCOURS
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES,
CONSEILS MUNICIPAUX,
MESSES, CÉRÉMONIES, TRAVAUX



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE, _

JE ME RENDS SUR www.icn.corsica/publier-une-info



PASSEZ

VOS ANNONCES

LÉGALES

EN LIGNE

24H SUR 24,

365 JOURS PAR AN

RENDEZ-VOUS SUR

**ICN.CORSICA/
ANNONCES-LÉGALES**

BRASSERIE GLORIA

Bière, aujourd'hui et demain

Photo Dune Beretti

Créée en 2019, la brasserie artisanale Gloria, installée à Calvi, est devenue bien plus qu'un simple lieu de production. À la fois brasserie, espace de dégustation et lieu culturel, elle met à l'honneur le terroir insulaire à travers une gamme de bières et de boissons élaborées à partir de produits locaux. Son fondateur, Dominique Beretti, revient sur son parcours, sa passion pour le brassage et sa volonté de promouvoir une autre facette de la Corse.

Quel est votre parcours ?

J'ai travaillé pendant une quinzaine d'années dans l'audiovisuel et le cinéma, au sein d'une société de production. La naissance de mon enfant m'a donné envie de me sédentariser et d'exercer une activité qui me permettrait de rester davantage en Corse. J'ai donc décidé de tourner la page de l'audiovisuel pour me consacrer entièrement à la création de cette brasserie.

Pourquoi une brasserie, et à Calvi ?

C'est avant tout une histoire de passion. Je brassais déjà de la bière en amateur. J'avais envie de développer un projet qui me rattache davantage à ma ville, Calvi. À cette époque, la demande pour les bières artisanales connaissait un véritable essor. Je me suis donc dit : pourquoi ne pas joindre l'utile à l'agréable ? C'est ainsi que je me suis lancé dans cette aventure. Je suis alors passé à un projet professionnel en suivant une formation spécialisée à Nancy. À l'issue de ce cursus, j'ai pu élaborer mes propres recettes, créer mon identité visuelle et lancer la marque Gloria afin de la commercialiser.

Quand avez-vous su que ce projet pouvait devenir une activité viable ?

Dès la fin de ma formation en Lorraine, j'ai commencé à démarcher des restaurateurs et des cavistes dans toute la Corse. Très rapidement, lors des dégustations, j'ai constaté un véritable engouement



Photos Durné Beretti

« Nous restons des artisans, avec une équipe réduite et un outil de production à taille humaine. C'est cette proximité qui fait aussi notre identité »

pour la bière artisanale. Les professionnels comme les consommateurs souhaitent sortir du schéma classique des bières industrielles et proposer des cartes plus variées, mettant en avant des produits authentiques, locaux et de qualité. C'est à ce moment-là que j'ai compris que ce projet avait un véritable potentiel de développement.

Pourquoi ce nom de Gloria?

À travers nos bières, je voulais raconter une partie de l'histoire de la Corse. Dans notre gamme classique, chaque bière est associée à une personnalité historique qui a contribué à construire la Corse d'aujourd'hui. Le mot Gloria est également très présent dans les chants religieux et les récits historiques. Il s'est donc imposé assez naturellement comme le nom de la brasserie. C'est aussi un mot court, facile à mémoriser et compréhensible dans plusieurs langues.

Qu'est-ce qui distingue une bière industrielle d'une bière artisanale?

La première différence réside dans le processus de fabrication. Nous ne travaillons évidemment pas sur les mêmes volumes qu'une brasserie industrielle. Nous accordons davantage de temps au choix et à la qualité des matières premières. Les grandes industries sont contraintes de maîtriser leurs coûts de production. Elles doivent parfois faire des compromis sur certains ingrédients afin de rester compétitives. À l'inverse, notre démarche consiste à valoriser des matières premières de qualité. Nous utilisons par exemple des céréales soigneusement sélectionnées, des houblons de qualité supérieure et nous cherchons également à mettre en avant notre terroir en intégrant des fruits corses dans certaines recettes. Une grande brasserie ne peut pas toujours se permettre ce type d'approche, car cela augmenterait fortement les coûts de fabrication et, par conséquent, le prix de vente. Au-delà du produit lui-même, il y a aussi une différence d'image. Nous restons des artisans, avec une équipe réduite et un outil de production à taille humaine. C'est cette proximité qui fait aussi notre identité.

On a l'impression que les consommateurs connaissent beaucoup mieux la bière qu'auparavant, pourquoi?

Ils sont devenus beaucoup plus curieux. Il y a quelques années, on se limitait généralement à trois styles : la blonde, la blanche et l'ambrée. Aujourd'hui, grâce à l'essor de la bière artisanale, les cartes proposent une multitude de styles venus de différents pays. On retrouve notamment les IPA, les NEIPA, les Sour ou encore de nombreuses variantes qui jouent sur l'amertume, les arômes fruités ou l'acidité. Chaque pays possède sa propre culture brassicole et ses méthodes de fabrication. Cette diversité suscite aujourd'hui un véritable intérêt auprès des consommateurs. Les brasseries artisanales ont également davantage de liberté pour expérimenter. Nous pouvons travailler différentes céréales comme l'avoine ou le blé, sélectionner des houblons plus aromatiques ou encore tester de nouvelles associations d'ingrédients. Il y a dix ans, beaucoup de ces styles étaient quasiment absents du marché français. Aujourd'hui, ce sont des bières que les amateurs recherchent activement.

Quelle place tient le terroir dans vos recettes?

Une place essentielle. Nous proposons deux gammes distinctes. La première est notre gamme historique, avec laquelle nous avons lancé la brasserie. Elle comprend une blonde, une American Pale Ale, une lager et une NEIPA. À côté de cette collection permanente, nous développons une gamme saisonnière qui met en valeur les produits de notre terroir. Nous brassons par exemple une bière blanche au citron corse, une IPA à la clémentine, une ambrée à la noisette de Cervione ou encore une triple à la myrte fraîche. À travers ces créations, nous souhaitons également mettre en lumière les producteurs locaux et valoriser le savoir-faire agricole insulaire.

La Corse est traditionnellement associée au vin. Est-il parfois difficile d'imposer une culture de la bière?

Le vin reste évidemment profondément ancré dans la culture corse. Mais la bière répond aujourd'hui à de nouvelles attentes.



Les consommateurs recherchent des boissons plus légères, moins alcoolisées et souhaitent diversifier leurs habitudes, notamment à l'heure de l'apéritif. Depuis quelques années, la filière brassicole se structure également. Nous avons créé, avec six autres brasseries insulaires, la Fédération des bières corses. L'objectif est de défendre notre métier et de développer toute une filière locale. Nous travaillons notamment sur un projet de micro-malterie qui devrait voir le jour dans les prochaines années afin de relancer la production locale de malt. Nous participons également à de nombreux événements, comme le Salon international de l'agriculture ou notre festival Malt Attacks, afin de faire découvrir les bières corses au grand public. Notre ambition est de multiplier ces rendez-vous pour valoriser le travail des brasseurs insulaires et montrer toute la richesse de la production brassicole corse.

Vous produisez aussi une gamme de sodas (tonic, cola, limonade). Comment est née cette idée?

En 2021, alors que nous développions la production de nos bières, les bières sans alcool connaissaient un véritable essor et de nombreuses brasseries se lançaient sur ce marché. De notre côté, nous n'étions pas totalement convaincus par ce type de produit. Les procédés modifient souvent le goût d'origine de la bière. Nous avons donc préféré emprunter une autre voie en développant une gamme de boissons sans alcool. Nous avons commencé par une limonade. L'objectif était de redonner ses lettres de noblesse à cette boisson parfois perçue comme trop sucrée ou trop industrielle. Nous avons retravaillé la recette avec des ingrédients issus de l'agriculture biologique, en réduisant considérablement la teneur en sucre et en excluant tout arôme ou additif artificiel. Comme pour nos bières, nous avons intégré des produits du terroir corse afin de proposer une boisson plus authentique. Cette gamme répond également à une demande croissante de consommateurs qui souhaitent profiter d'un moment convivial sans forcément consommer d'alcool. L'exigence que nous mettons dans l'élaboration de nos bières, nous l'appliquons exactement de la même manière à nos sodas, en privilégiant des matières premières nobles et de qualité.

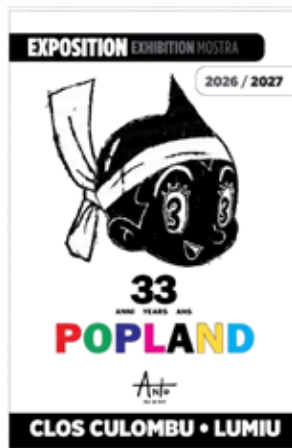
La brasserie est également devenue un lieu de rencontres, de concerts et d'animations. Était-ce prévu dès le départ?

Oui, c'était même une évidence pour moi. Venant du monde de l'audiovisuel, je souhaitais créer un véritable lien entre la culture et notre activité de brasseur. Dès le départ, j'imaginais cet espace comme un lieu de vie et de partage, bien au-delà d'un simple site de production. Ce projet a pris toute son ampleur avec notre nouveau bâtiment, qui accueille aujourd'hui la brasserie. Ce lieu remplit plusieurs fonctions. C'est d'abord notre atelier de fabrication, où sont brassées et embouteillées toutes nos productions. C'est également notre boutique, mais aussi un espace de dégustation où les visiteurs peuvent découvrir les coulisses de notre métier, avec une vue directe sur les installations de production. Nous avons voulu créer un lieu vivant, ouvert toute l'année. Chaque vendredi soir, nous organisons des rendez-vous culturels : concerts, comedy clubs, soirées jeux de société, blind tests ou encore karaokés. L'objectif est de proposer un véritable lieu de rencontre où l'on vient autant pour partager un moment convivial que pour découvrir nos produits. Les visiteurs peuvent notamment déguster certaines bières exclusivement disponibles à la brasserie. Nous proposons également une petite sélection de vins de Balagne, mais l'essentiel de notre carte est naturellement consacré à nos propres créations.

Quels sont vos projets pour les prochains mois?

Nous travaillons actuellement sur un projet qui nous tient particulièrement à cœur. Depuis ce printemps, nous préparons l'ouverture des espaces des bars du nouveau théâtre de Calvi, récemment inauguré. La municipalité nous a confié la gestion de ces espaces au sein de ce théâtre de plein air. Tout au long de la saison estivale, nous proposerons nos différentes boissons dans les deux bars installés au cœur du site. C'est une belle opportunité de faire découvrir nos produits à un public encore plus large et de poursuivre notre volonté d'associer convivialité, culture et savoir-faire local. ■

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI



EXPOSITION

Popland

L'artiste Antò Fils de Pop est un enfant de la culture populaire ; il appartient à cette génération nourrie par la télévision, le cinéma, la bande dessinée et la musique. Depuis ses débuts en 1993, ce peintre-plasticien autodidacte n'a cessé de revisiter les mythologies contemporaines. Super-héros, figures religieuses, stars du cinéma, personnages de dessins animés, slogans publicitaires ou icônes populaires deviennent sous son pinceau les héros d'un récit nouveau. « *J'aime jouer et démythifier tout ce qui semble intouchable. Rendre humains ces icônes, comme s'ils étaient nos voisins.* » Son œuvre interroge ou bouscule parfois, avec une touche d'ironie, mais ne cherche ni à juger ni à imposer et vise plutôt à instaurer une conversation ouverte avec le spectateur. Antò a construit son langage loin des académismes. Aplats de couleurs éclatantes, contours noirs inspirés des comics, jeux de mots, slogans, références croisées et narration visuelle composent un univers rapidement identifiable où se croisent Sergio Leone, James Bond, Disney, Miyazaki, les comics américains, les publicités des années 1980, les icônes religieuses populaires... et les paysages de Balagne. Car si son imaginaire voyage, ses racines demeurent profondément ancrées dans son île. « *La Corse m'a tout donné. Elle agit comme un filtre : elle m'aide à épurer mes idées créatives et à ne garder que les meilleures.* » Chaque création est une petite histoire. « *Je pars souvent d'un mot, d'un sujet d'actualité ou d'une image iconique que je vais me réapproprier.* » Plus de 30 ans ont passé depuis sa toute première exposition, accueillie par le Svegliu Calvese. D'autres ont suivi, en Corse mais aussi en Italie, Belgique, Canada, Suisse ou aux Etats Unis. Il y a eu également des collaborations avec des marques emblématiques insulaires comme Zilia, Cap Corse Mattei, le Clos Culombu, le Domaine Giacometti ou le glacier Pierre Geronimi. Aujourd'hui, Antò Fils de Pop invite le public à traverser trois décennies d'inspirations, de souvenirs et de détournements avec cette exposition conçue comme une sorte d'autobiographie en images. Parce qu'au fond, Antò préfère laisser parler ses œuvres. « *Je suis un peu sauvage. Je préfère qu'on voie mes travaux plutôt que ma faccia.* » Entrée libre.

Jusqu'au 4 juillet 2027. Domaine du Clos Culombu, Lumio. [04 95 60 70 68](tel:0495607068) & www.facebook.com/anto.filsdepop/



CONTES

Festifoli di u Taravu

Fréquentée par les humains à partir de 10 000 avant notre ère, la vallée du Taravo a vu se succéder les chasseurs-cueilleurs du Mésolithique puis au Néolithique les prémices de la civilisation agro-pastorale puis agro-sylvopastorale qui, au fil des siècles donnera naissance à la création de villages dont la population répartissait ses activités (élevage et petite agriculture de subsistance) entre la basse vallée et la haute montagne. Lieu de passage, d'échanges, elle est riche en histoire tout autant qu'en histoires (récits, témoignages ou contes), transmises le plus souvent par la tradition orale. Le Cumitatu Festifoli a souhaité y redonner toute leur dimension aux contes en organisant un festival qui leur est dédié et qui se déroulera en plusieurs étapes jusqu'à l'automne. Pour sa première halte, elle reçoit Don-Mathieu Santini, enseignant-chercheur, professeur en langue et culture corses à l'Université Pasquale Paoli et auteur de l'ouvrage Raconter l'invisible, introduction aux récits mythiques et traditionnels corses qui partagera avec le public plusieurs contes, en corse

et en français, puis donnera une conférence en français appuyée sur son livre.

Le 22 juillet, 19 h. Place de l'église de Pila Canale. [06 83 00 38 50](tel:0683003850)



MUSIQUE

Sorrù in musica

Solidement ancré dans les Deux Sorru, ce festival a longtemps permis à un large public d'assister gratuitement à une série de concerts ou de spectacles musicaux. Mais au fil du temps, comme de nombreux projets culturels et d'éducation populaire, Sorru in Musica a dû faire face à des défis financiers croissants. Ses organisateurs ont réussi à maintenir l'équilibre pendant un temps, mais à partir de 2025, il leur est devenu nécessaire de faire évoluer le fonctionnement pour assurer la pérennité du festival et se résoudre à renoncer au principe de la gratuité pour tous mis en place en 2004. Les concerts sont donc désormais en partie payants (l'entrée reste gratuite pour les moins de 16 ans, sauf pour les soirées à Peri et Ajaccio). Ce qui permet de couvrir une partie des coûts. Au programme de cette 26^e édition : une soirée consacrée aux concertos (le 20 à Vico) ; un voyage musical entre la Corse et le Japon, mais aussi entre Mozart et le jazz, avec le violoniste Iwao Furu-sawa (le 21 à Balogna) ; une lecture-concert avec Robin Renucci autour de la correspondance entre Georges Sans et Gustave Flaubert (le 22 à Coggia) ; un ciné-concert hors les murs pour l'inauguration du Jardin botanique Armand Berthault (le 23 à Ajaccio), une soirée consacrée à la musique de chambre (le 24 à Casaglione), ; un concert de musique de films (le 25 à Renno) ; une soirée avec Laure Grandbesançon créatrice et productrice du podcast pour enfants les Odyssées (le 26 à Evisa) ; une soirée spéciale guitare et chant (le 27 à Peri) ; un récital spécial Italie (le 28 à Sagone et un best of de cette édition (le 29 à Vico).

Du 20 au 29 juillet 2026. Dans les villages des Deux Sorru, à Peri et à Ajaccio. www.sorrù-in-musica.corsica

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Elisabeth MILLELIRI

L'ÉPREUVE DU FEU

C'était tristement prévisible. C'était même annoncé. Pourtant, comme trop souvent, il aura fallu être confronté aux faits pour réaliser que les feux de forêts ne sont pas ou ne sont plus une fatalité dont les régions les plus au Sud auraient la peu enviable exclusivité. Il y a pourtant eu des signaux d'alertes, en 2022 lorsqu'un incendie a ravagé plus de 2 200 ha dans les Monts d'Arrée tandis que quelque 30 000 hectares portaient en fumée en Gironde. Mais on pouvait encore invoquer la fameuse exception qui confirme la règle. En février 2024, Gabriel Attal, alors Premier ministre, prenait un décret d'annulations de crédits qui, entre autres effets, conduisait à renoncer à la commande de deux Canadairs neufs. Aujourd'hui aspirant à la présidence de la République, il affirme avoir au contraire contractualisé l'acquisition de deux de ces appareils, oubliant de préciser que cette commande s'effectuait à l'initiative de l'Union européenne, dans le cadre de RescEU, outil de la protection civile européenne qui prévoit de renforcer les moyens aériens de lutte contre les incendies. Dans ce cadre, deux appareils de la flotte européenne permanente seront hébergés par la France, les autres seront répartis entre la Croatie, la Grèce, l'Italie, le Portugal et l'Espagne. La première livraison est annoncée pour 2028. D'ici là, trop de Français auront eu à se familiariser avec cette odeur tenace et oppressante de végétation calcinée qu'on ne connaît que trop dans les Bouches-du-Rhône, le Var ou en Corse. Au 10 juillet 2026, on dénombrait plus de 8 000 départs de feux à travers tout le pays et le bilan des surfaces dévastées par les flammes s'élevait à plus de 25 000 ha. L'incendie de la forêt de Fontainebleau qui frappe tant les esprits (rendez-vous compte, même l'Île-de-France est touchée, y'a plus de respect !) démontre si besoin était que le feu ne se nourrit pas exclusivement de pinèdes, garrigue, oliveraies et maquis. Et on ne pourra se satisfaire de la piste du berger ou du chasseur nécessairement arriérés ou du pyromane auxquels certains « territoires » tiendraient lieu de niche écologique. Ces incendies qui n'épargnent désormais aucune région contribueront-ils à modifier l'approche qu'en ont les médias et par conséquent l'opinion ? À présent que le phénomène ne se limite pas à des « destinations » de vacances, il est plus que temps de cesser de se focaliser sur les vacances gâchées de Monique et Gérard qui n'ont pas pu faire trempette dans

le Parc national des Calanques ou le trip GR20 écourté de Kevin et Kylian pour se pencher sur une réalité jusqu'alors sous-estimée : celles des « locaux » qui perdent une maison ou un véhicule, un cheptel ou une exploitation agricole et qui de surcroît doivent faire le deuil d'un patrimoine, naturel ou bâti, qu'ils ont toujours connu et aimé et auront à vivre avec les nombreuses conséquences du feu.

De l'avis de beaucoup, visiblement, « on » n'était pas prêts et les moyens de lutte ne sont pas suffisants. Interpellé à ce sujet par plusieurs députés, le 7 juillet à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez a jugé que la France n'est pas si démunie, puisqu'elle dispose de moyens supérieurs à ceux de la Grèce, l'Espagne ou le Portugal. En somme, y'a pire. Mais il y a mieux. Avec 12 Canadair pour plus de 69 082 000 habitants, la France est ainsi bien moins dotée que l'Italie qui en détient 18 pour 58 942 828 habitants [jusqu'au crash d'un appareil à Linguaglossa, près de l'Etna, en octobre 2022, elle en possédait même 19] et dispose de trois bases permanentes [Rome, Gênes et Lamezia Terme en Calabre] au lieu d'une, ainsi que de bases temporaires en Sicile et en Sardaigne où 3 Canadair sont positionnés, en renforts des 12 appareils de la flotte régionale anti-incendie que la Région autonome sarde entend renforcer avec la location voire l'achat d'un hélicoptère Erickson S-64 Air Crane qui peut transporter d'importantes quantités d'eau. De plus, alors que Laurent Nuñez faisait aussi état « de 8 avions Dash et 16 hélicoptères bombardiers d'eau, 10 hélicoptères, 6 avions bombardiers d'eau », l'Italie qui ne figure pas dans le top 10 des puissances économiques mondiales dispose de 54 autres appareils dont 8 Erickson S-64 Air Crane et AB 412, hélicoptères polyvalents à même d'embarquer 1 000 litres et faciles à remplir sur de petits plans d'eau. À cette flotte nationale s'ajoutent les flottes régionales, qui varient d'une région à l'autre. Et pour ce qui est de l'Espagne, si elle ne dispose certes pas d'autant de moyens que la France, elle devrait être le premier pays à utiliser le kit développé par Airbus pour transformer les A400M, appareils de transport militaire, en bombardiers d'eau offrant une capacité de largage de 10 000 litres soit trois fois celle d'un Canadair. La France, qui dispose de 24 de ces avions, en fera-t-elle de même ? La Sécurité civile a avancé cette idée. Mais peut-être faudra-t-il auparavant envisager encore un « voyage d'études en Espagne » ? ■



Photo Rauschenberger • Pixabay

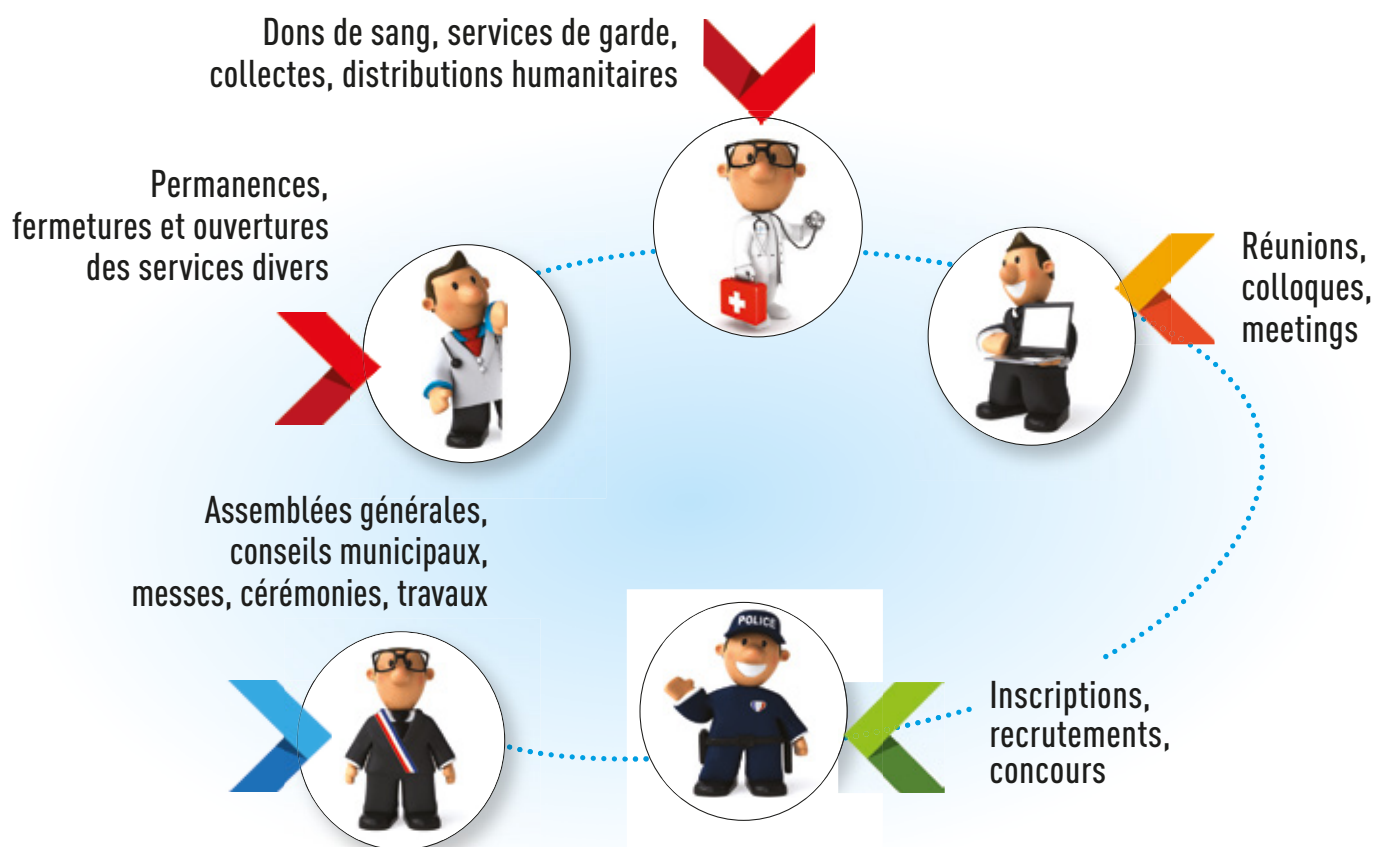
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

